



# AMÉNAGÉO

GÉOMÈTRES EXPERTS • URBANISME • INGÉNIERIE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de Thaon

## Lotissement "Le Château d'eau"

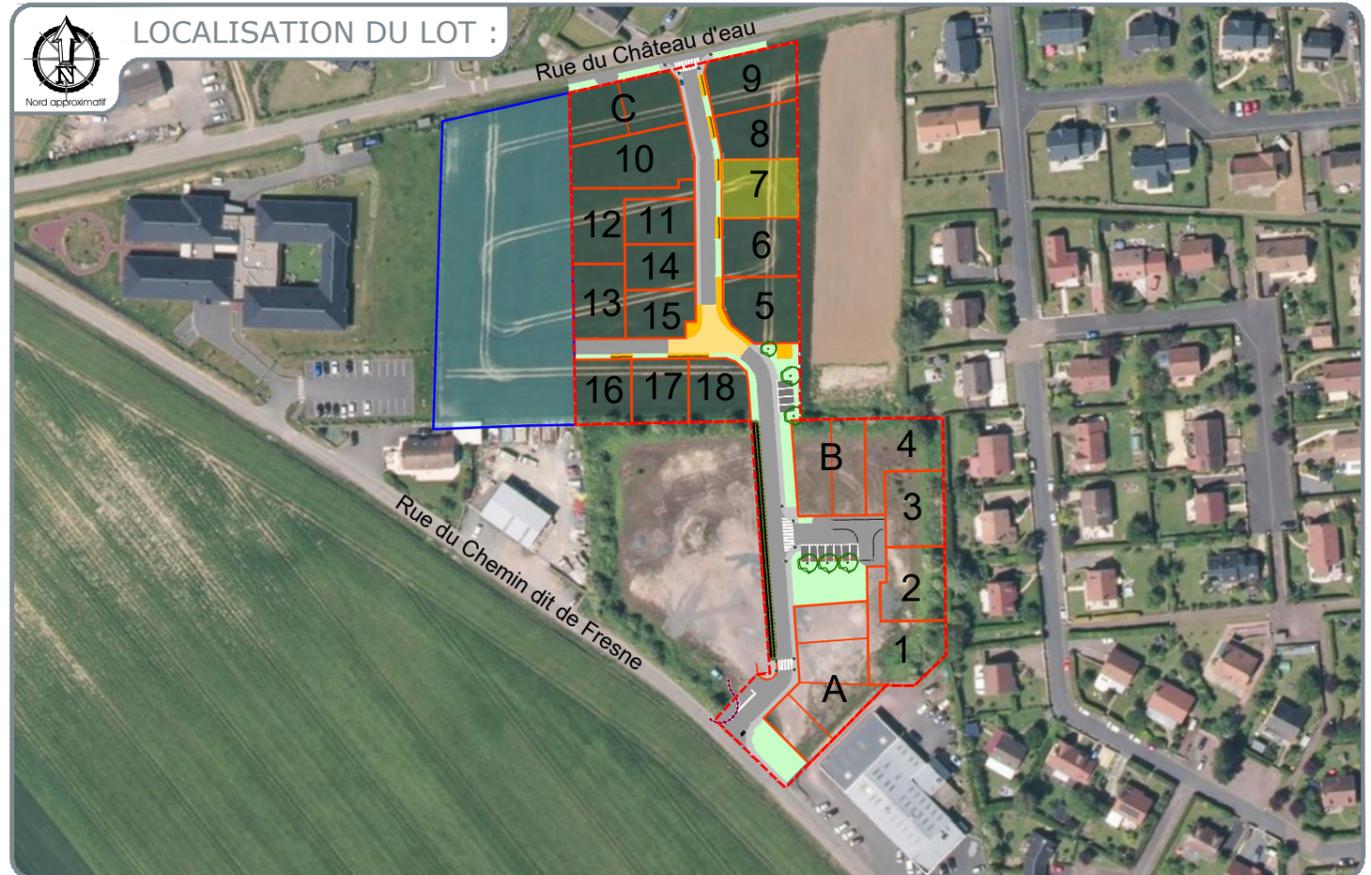
**LOT n°**  
**7**

Superficie totale : 433 m<sup>2</sup>

Cadastre : AA n°197p

Surface de plancher : 221 m<sup>2</sup>

## PLAN DE PRE-COMMERCIALISATION



**Document Provisoire**

02 31 65 02 20  
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

Dossier n° : 2458-21A



PONT-LEVEQUE • Bureau principal  
9, Place du Bras d'Or  
14 130 Pont-l'Évêque

CAEN • Bureau secondaire  
102 Ter, Avenue Henry Chéron  
14 000 Caen  
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE • Bureau secondaire  
44, rue Georges Clémenceau  
14 700 Falaise  
Responsable : Jean-Marc Plerrot

ARGENTAN • Permanence  
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix  
61 200 Argentan  
Responsable : Jean-Marc Plerrot  
Le rendez-vous de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30  
Les autres jours sur rendez-vous

Successors de Gérard DOUGÉZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAUD - Raymond CLÉMENTEAU  
SELARL au capital de 160 000€ - RCS Lilleux : 442 135 976 - TVA Intracomm: FR764442135976 - NAF 7112A - N°inscription OGE : 2002C200010

	Modifications	Date	Établi par
A	Création	10.01.2025	AD
B	Modifications de PA - Avril 2025	14.04.2025	JG
C	Modifications de PA - Sept 2025	22.09.2025	JG

# DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

## Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m<sup>2</sup>.

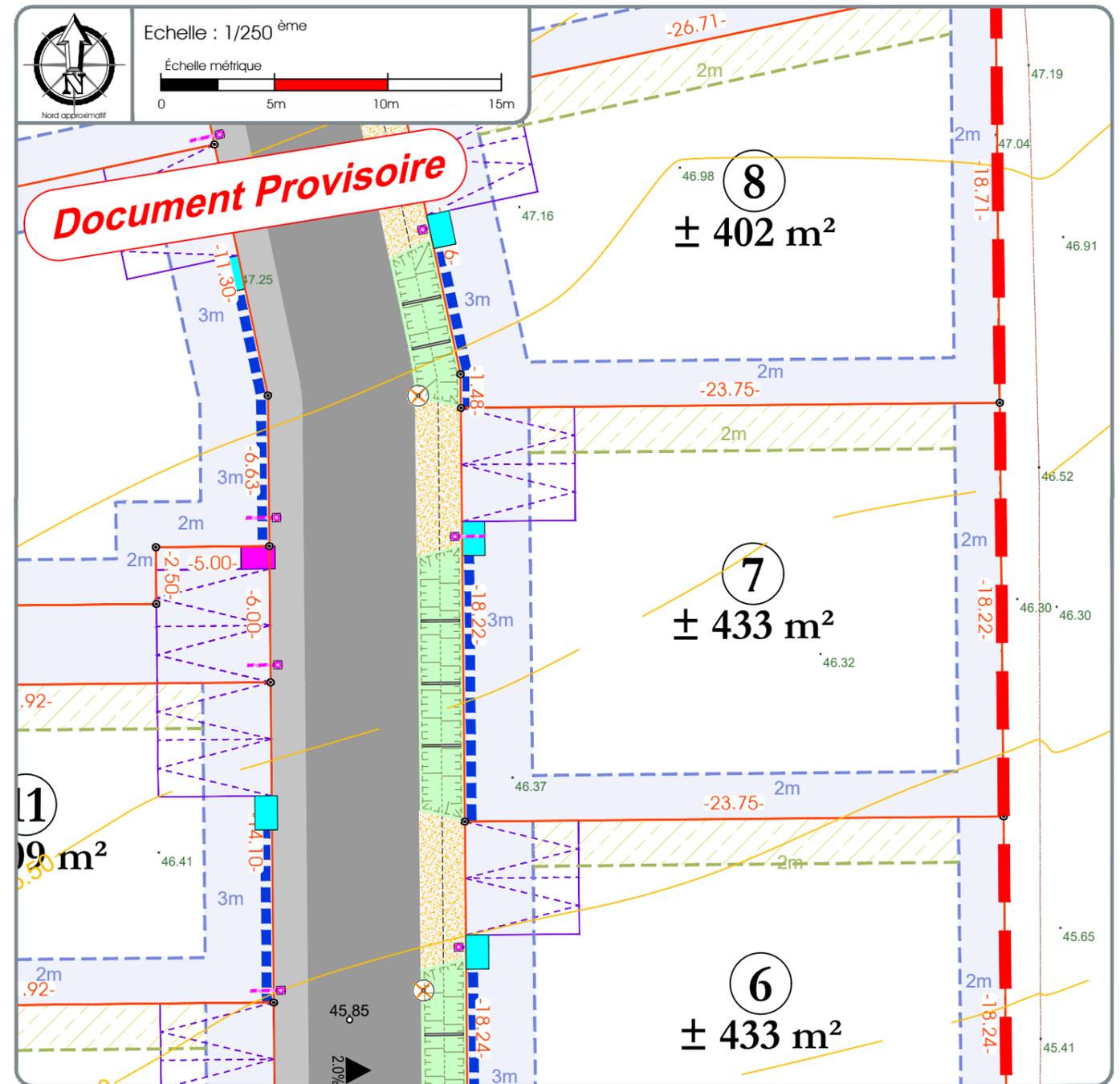
NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le ..... 202#,

par Monsieur ....., Géomètre-Expert à .....

**Document Provisoire**



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE		Repères parcellaires matérialisés :		Espaces verts	
	Application cadastrale		borne		Espaces verts
	Périmètre des lots		marque peinture		Bande arbustive
	Zone non aedificandi et cote de recul minimum (en mètres)		spit (clou de voirie)		Arbre et cépées à planter
	Construction en limite ou en retrait et cote de recul de 2m minimum		angle de clôture		Potelet passage piéton
	Servitude de passage de réseaux		angle de mur		
	Talus existant	<b>Les repères seront mis à jour après bornage du lot.</b>			
	Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes		Altitude et pente de projet voirie (en mètres)		
	Clôture rigide gris anthracite (H : 1,50m) + plaque de sousassement doublée d'une haie vive. A charge des acquéreurs (cf. PA10a)		Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)		
	Cote parcellaire (en mètres)	<b>LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS</b>		<b>LEGENDE BRANCHEMENTS</b>	
	-10.05- Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.	<b>Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.</b>		<b>La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.</b>	
	Repère parcellaire provisoire non matérialisé		Enrobé 0/10 noir		Aire technique comprenant un coffret Borne type RemBT, un regard AEP et un regard télécom
	Lots pouvant nécessiter l'installation d'une pompe de relèvement individuelle des eaux usées		Placette en béton		Aire technique comprenant un coffret Borne type Cibé, un regard AEP et un regard télécom
			Enrobé 0/6 noir		Boîte de branchement à passage direct
			Dalles alvéolées damier pavé/engazonnement		

**NOTA :**

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en mai 2022 et complété en août 2024.